



COMMUNE D'ENGES

Route Principale 23
2073 Enges

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 25 septembre 2018 à 20h15, Salle communale, Enges

Présences :

Effectif : 11

À l'appel : 11

Excusés : 0

Absent : 0

Présidence : M. Thierry Adatte, Président

Secrétaire : M. Christophe Imbaud

Membres : M. Christophe Aubert, M. Michel Riba, M. Pierre-André Geiser,
M. Gilles Christen, Mme Maryline Sunier, M. Michel Vesco, M. Thierry Dubois,
M. Jonathan Pingeon, Mme Constanze Bonardo

Sont excusés : -

Sont absents : -

Conseil communal : M. Claude Gisiger (président), Mme Vanessa Renfer (secrétaire),
Mme Isabelle Augsburg, M. Claude Borel.

Sont également présents : Mme Daniela Catalano, administratrice communale.

Ordre du jour

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2018.
3. Election d'un(e) Conseiller(ière) communal(e).
4. Arrêté du Conseil général concernant l'adhésion de la Commune d'Enges au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) et l'adoption du règlement général dudit syndicat, du 26 juin 2018. Rapport à l'appui.
5. Arrêté du Conseil général concernant le remboursement des frais de transport des élèves effectuant la fin de leur scolarité obligatoire à Saint-Blaise ou La Tène. Rapport à l'appui.

6. Arrêté relatif à une demande de crédit, pour un montant de CHF 30'000.00, en vue de l'analyse et l'évaluation du réseau des eaux usées
7. Lettres et pétitions.
8. Motions et propositions.
9. Motions populaires.
10. Interpellations, questions et résolutions.
11. Communications du Conseil communal.
12. Divers.

1. Appel

2. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2018.

M. Christophe Aubert :

P. 12 : 5^{ème} ligne avant le bas de page, qui lui aurait peut-être et pas nous.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018 est accepté à l'unanimité.

3. Election d'un(e) Conseiller(ière) communal(e).

Pas de propositions.

4. Arrêté du Conseil général concernant l'adhésion de la Commune d'Enges au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) et l'adoption du règlement général dudit syndicat, du 26 juin 2018. Rapport à l'appui.

M. Claude Borel, conseiller communal :

Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est à souligner que c'est une simplification qui ne devrait pas amener d'énormes économies, mais quand on a un Etat-major avec plusieurs chefs qui commandent chaque unité, de regrouper cela devrait, logiquement, amener certaines économies et certaines rationalisations. Mais l'expérience montre que les rationalisations n'ont pas toujours été aussi efficaces qu'on espérait au départ.

Une séance d'information a été organisée par les responsables du syndicat à l'intention des Conseil généraux. Et les Conseillers généraux membres de la commission du feu ont participé à cette séance.

M. Gilles Christen :

Dans le règlement général du SSCL, à la page 6 art. 3.16 : « *Le comité exécutif se compose de 5 membres dont l'un vient de la Ville de Neuchâtel et un second du prestataire dans le cas où le mandat n'est pas attribué à la Ville de Neuchâtel* ». Qui est ce prestataire ?

M. Claude Borel, conseiller communal :

Ce prestataire, sur la lancée des discussions qui auront déjà eu lieu, serait la Ville de Neuchâtel. Mais comme on ne peut pas préjuger d'une décision d'un syndicat intercommunal qui n'existe pas encore, cette décision va être confirmée par les autorités du nouveau syndicat.

M. Christophe Aubert :

Lors de la séance, on se demandait s'ils avaient un budget de fonctionnement au sein de ce syndicat et si les communes avaient quelque chose à dire, à part avec les voix qu'elles ont, leur représentation.

M. Claude Borel, conseiller communal :

Oui, disons que le syndicat intercommunal aura un budget de fonctionnement qui sera basé sur le nombre d'habitants, sur les risques en matière de bâtiments. En principe, ce budget ne devrait pas dépasser les budgets précédents. La Ville de Neuchâtel, dans l'hypothèse où elle aurait définitivement le mandat, a promis que ça ne dépasserait pas un certain montant et par rapport à nos communes, pendant en tous cas deux ou trois ans, ça devrait un peu stabiliser les montants de la police du feu.

J'ajoute encore que, puisqu'en principe nous regroupons les pompiers volontaires et les pompiers professionnels, on devrait avoir un budget qui englobe aussi le SIS. Le précédent l'englobait également sans l'englober vraiment, maintenant ce sera un peu plus clair. Ce sera le même budget pour les deux puisque ce ne sera plus qu'une seule structure. Jusqu'à maintenant, on nous glissait dans le budget de fonctionnement du SIS qui faisait quand-même le 80%, sans qu'on ait véritablement la possibilité de discuter. Je pense quand-même qu'il y aura un peu plus de transparence et de pouvoir de décision pour les autorités de ce syndicat.

Mme Constanze Bonardo :

J'ai une question de compréhension dans le règlement, à la p. 9 art. 5.3 : « *Abris publics et constructions protégées* ». Qu'est-ce que cela concerne exactement ?

M. Claude Borel, conseiller communal :

Des abris publics, à Enges nous avons toujours renoncé à en faire, car nous n'étions pas des fanatiques de la protection civile comme dans d'autres communes, mais dans d'autres communes, par exemple à Hauterive ou Marin, il y a des abris publics dans lesquels se refugieraient les citoyens qui n'ont pas d'abris privés dans leur immeuble.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Les constructions protégées, sont les constructions qui sont protégées contre différents risques. Comme une caserne de pompiers doit être en principe à l'abri de certains risques naturels. Elles restent propriétés des communes, elles ne passent pas dans le giron du syndicat.

M. Gilles Christen :

La réunion à laquelle nous avons assisté a été assez explicite. Quelque part nous n'avons pas vraiment le choix d'accepter ce syndicat, précédemment il existait déjà quelque chose qui ressemblait à ça qui était en charge de la commune de Cortaillod, qui s'est dessaisit de la chose et il faut trouver un prestataire qui soit d'accord d'assumer le fonctionnement de ce syndicat et je crois que la Ville de Neuchâtel est bien partie pour le faire et le fera certainement mieux qu'un prestataire privé, ce qui nous a été aussi expliqué. Un prestataire privé serait quelque chose de beaucoup plus onéreux que si c'était la Ville de Neuchâtel qui s'occupait de ça. Donc je vous encourage à voter oui à cet arrêté.

M. Michel Vesco :

Si on refuse l'arrêté ?

M. Claude Borel, conseiller communal :

Si on refuse l'arrêté ça signifie qu'on n'adhérera pas au syndicat et que nous devons trouver une sorte d'arrangement, comme la Neuveville, pour qu'ils envoient quand-même quelques pompiers chez nous quand ça brûle.... Mais nous n'aurons rien à dire au niveau de la gestion et on n'aura même pas à râler s'ils arrivent avec 20 minutes de retard.

L'arrêté du Conseil général concernant l'adhésion de la Commune d'Enges au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) et l'adoption du règlement général dudit syndicat, du 26 juin 2018 est accepté à l'unanimité.

5. Arrêté du Conseil général concernant le remboursement des frais de transport des élèves effectuant la fin de leur scolarité obligatoire à Saint-Blaise ou La Tène. Rapport à l'appui.

M. Claude Borel, conseiller communal :

Il y a une bulle de transmission, le 1^{er} paragraphe qui commence par « par ailleurs » aurait dû disparaître de ce texte. Donc je vous prie de le biffer parce qu'il est remplacé par le 2^{ème} paragraphe qui commence aussi par « par ailleurs ».

Ensuite, je tiens à souligner que ce projet vous a été proposé car la situation a fondamentalement changé. On a maintenant les 1H et 2H à Enges, on n'a plus besoin de soutenir les parents qui amènent leurs enfants à l'école parce que les horaires ne jouent pas, les horaires ont aussi été adaptés, disons qu'on a des enfants beaucoup plus grands qui descendent que ceux qui descendaient quand on a fait le 1^{er} arrêté. On aurait pu dire que le 1^{er} arrêté ne porte que sur les 1H et 2H, en réalité il a porté tout au long de ces années aussi sur les élèves qui allaient à l'école secondaire et qui de toute façon descendaient à St-Blaise ou Marin parce qu'on n'offrait pas ces années de scolarité. Le Conseil communal a fait une réflexion sur ce sujet et a estimé qu'il était normal, si l'on n'offre pas des années de scolarité, de nous occuper des transports scolaires.

L'arrêté du Conseil général concernant le remboursement des frais de transport des élèves effectuant la fin de leur scolarité obligatoire à Saint-Blaise ou La Tène est accepté à l'unanimité.

6. Arrêté relatif à une demande de crédit, pour un montant de CHF 30'000.00, en vue de l'analyse et l'évaluation du réseau des eaux usées.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Dans le cadre de cette demande de crédit, il s'agit d'analyser les deux conduites, dont vous avez les cartes en annexes, qui permettent de descendre les eaux usées d'Enges. L'une le long de la route cantonale, l'autre depuis le quartier des Brisecou et se rejoignent à l'entrée du Mortruz sur la commune de Cressier. Ça a été demandé dans le cadre du projet des Clos, car si le projet se fait nous devons évacuer les eaux usées d'une septantaine de logements supplémentaires, et donc d'une part nous devons vérifier si ces conduites permettent de le faire, si elles sont étanches, je vous rappelle qu'une de ces conduites traverse une zone de protection des eaux. D'autre part, la commune de Cornaux nous a demandé d'analyser aussi si les capacités de ces conduites sont suffisantes.

Le crédit va couvrir d'une part l'analyse de ces conduites, nous avons pris l'entreprise VBI de Cornaux, c'est eux qui font les plans généraux d'évacuation des eaux usées pour la commune de Cornaux et de Cressier, donc ils connaissent bien

C'est la maison Duckert qui a effectué ces travaux, l'offre est dans les CHF 16'000.- pour changer ces cinq regards. Donc la demande de crédit sera de cet ordre-là.

Mme Constanze Bonardo :

Les résultats de cette analyse du passage des caméras, vous allez nous les transmettre au mois de décembre ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Vous les aurez de toutes façons si tout est en ordre, ce qui n'est probablement pas le cas, il y a deux secteurs qui nous font souci. La conduite qui est la plus au sud traverse sur à peu près une centaine de mètres la forêt, avec des arbres qui font 15-20 mètres de haut, donc c'est fort probable que des racines passent à travers ces tuyaux, c'est à vérifier. Et puis, pour l'autre conduite qui est la plus ancienne, qui descend les eaux pluviales, nous avons souci qu'elle soit cassée ou déplacée.

L'arrêté relatif à une demande de crédit, pour un montant de CHF 30'000.00, en vue de l'analyse et l'évaluation du réseau des eaux usées est accepté, moyennant une abstention.

7. Lettres et pétitions

Aucunes lettres et pétitions.

8. Motions et propositions

Aucunes motions et propositions.

9. Motions populaires

Aucunes motions populaires.

10. Interpellations, questions et résolutions

Aucunes interpellations.

11. Communications du Conseil communal

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

la situation de la tuyauterie en aval d'Enges. Les travaux ont commencé, on va faire des mesures et une fois qu'on aura ces données, le bureau d'ingénieur va analyser ces données et le cas échéant proposer, si c'est nécessaire, un plan de mesures pour mettre ces conduites à niveau. Le crédit qu'on vous demande couvre les travaux de passage de caméra et autres, et les travaux d'analyse que va faire ce bureau.

Dans ce cadre-là, nous avons dû changer les cinq regards qui se trouvent sur la route cantonale, impossible pour notre voyer chef de soulever ces couvercles au risque de les casser, ce qui a finalement dû être fait car il n'était plus possible d'ouvrir ces couvercles. Donc on a dû les changer, je reviendrai vers vous au mois de décembre pour demander un crédit pour financer ces remplacements de regards, c'était obligatoire de le faire et deux de ces regards étaient dangereux pour la circulation.

Au niveau du financement, je tiens encore à dire que pour ce crédit de CHF 30'000.- nous allons prendre l'argent sur la réserve qu'on a pour ces questions d'épuration des eaux. Cette réserve se monte actuellement à CHF 87'000.-, donc il n'y aura pas de conséquences financières négatives pour l'exercice de cette année.

Mme Constanze Bonardo :

On a attribué les travaux à ce bureau d'ingénieurs parce qu'ils s'occupent aussi des autres communes. Mais est-ce que nous avons demandé d'autres offres à part DACSA pour faire ce travail de caméras, ou est-ce qu'on a juste demandé à cette entreprise-là ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Via le bureau d'ingénieur, nous avons reçu trois offres. DACSA était la plus intéressante financièrement, c'est aussi la seule des trois entreprises à être venue sur place avant pour repérer les lieux. Ne serait-ce que ça, c'était un argument pour les prendre. C'est une excellente entreprise qui est une filiale du groupe Von Arx.

M. Thierry Adatte, Président :

Tu as parlé d'un second crédit en décembre, est-ce qu'on peut avoir une petite idée de combien ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Je propose de rester dans le sujet des eaux, mais cette fois des eaux propres. Vous savez que dans le cadre du projet des Clos, nous avons toujours ce problème d'adduction d'eau et nous avons ce problème de sécheresse, donc on a gentiment mais sûrement un souci, même dans les conditions actuelles, pour alimenter le village en eau avec la sécurité nécessaire. Ce souci est partagé aussi du côté de Lignièrès, je rappelle qu'en cas de problème à Enges nous pouvons nous alimenter à Lignièrès et au-delà au niveau du plateau de Diesse. Toutes les communes du haut ont des gros problèmes d'eaux, les réservoirs de la commune de Nods sont quasi vides et là nous avons un souci en cas de défense incendie, on arrive gentiment aux limites.

Nous avons donc discuté la situation et actuellement le service technique, c'est-à-dire le Service des eaux de l'Entre-deux-Lacs, VITEOS pour la Ville de Neuchâtel, et le syndicat TLN (Tuscherz-Ligerz-La Neuveville) sont en train d'étudier trois types de solutions. Nous aurions une solution qui serait la solution égoïste, qui ne résoudrait que le problème d'Enges, la Ville de Neuchâtel va alimenter l'Est de Chaumont, le Grand Chaumont jusqu'à Pré-Girard, donc ils vont tirer une conduite d'eau potable depuis le réservoir qui est à hauteur de la ligne électrique qui passe Chaumont. Comme nous ne sommes pas très loin des Prés d'Enges et bien nous pourrions avoir de l'eau potable à Enges. Il y a deux avantages ; avec la différence d'altitude nous aurions toute la pression nécessaire et VITEOS a regardé la chose et ça permettrait d'alimenter de manière sûre Enges, y compris l'éventuel quartier des Clos. Donc là, nous résoudrions notre problème. VITEOS a fait les analyses donc ça paraît suffisant. Ce serait une solution intéressante, d'autant plus que Neuchâtel doit évacuer les eaux usées, c'est une des conditions pour alimenter ces maisons et ça les intéresserait, dans la même fouille de mettre le tuyau de l'eau potable pour Enges et le tuyau des eaux usées qui descendrait à la STEP de Marin. Donc c'est une solution qui est assez gagnante-gagnante pour tout le monde. Par contre, comme je vous l'ai dit, c'est une solution un peu égoïste, car ça ne résoudrait pas les problèmes des autres communes de Lignièrès et du plateau de Diesse.

Donc il y a deux autres solutions, soit une solution à l'Ouest, à Frochaux passe une conduite d'eau de la communauté des eaux neuchâteloises, la CEN, qui alimente depuis Neuchâtel, Cornaux, Cressier et le Landeron. Le Landeron ont aussi de gros soucis d'eau et Cornaux, Cressier ont des soucis de protection incendie et donc le CEN a décidé de renforcer ce réseau. Et une des idées c'est de construire un plus

gros réservoir au-dessus de Frochaux pour avoir suffisamment de pression dans les conduites jusqu'au Landeron. Une des possibilités serait de construire ce réservoir un peu plus haut, c'est-à-dire au-dessus d'Enges et d'alimenter non-seulement Enges, mais aussi Lignièrès et jusqu'au plateau de Diesse pour avoir une vision régionale. Avec évidemment un soutien financier de toutes les communes concernées.

L'autre solution est la solution Est : le syndicat TLN (Tuscherz, Ligerz, la Neuveville) ont une station de pompage dans une source qui est située à Brunnmüli, qui est située en dessus de Ligerz, où les CFF sont entrain de creuser un tunnel. Ils sont entrain de refaire cette station, et se heurtent à des problèmes d'opposition au niveau des associations de protection de la nature, si bien que cette solution nous paraît un peu plus difficile à mettre en place, mais c'est de là que le plateau de Diesse pompe aujourd'hui de l'eau pour faire face à la sécheresse. Donc ce serait de renforcer ces installations et nous serions alimentés via le SEPLE.

Voici les trois solutions, je vous en parle car c'est un des arguments importants dans toute la discussion qu'on a avec le développement du village. Cela fait 5 années de suite que nous subissons la sècheresse. Ces études vont se faire en principe d'ici la fin de l'année. On aura ces études de faisabilité et en fonction de ça on ira vers des études plus détaillées pour les financements, mais c'est sûr que ce sera des investissements conséquents.

M. Christophe Aubert :

Pour la variante n°1, est-ce qu'il y a moyen d'alimenter Lignièrès ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Non, il faudrait qu'on change le système, je pense qu'on serait aux limites des capacités par rapport à Chaumont.

M. Thierry Adatte, Président :

Comme tu l'as dit Claude, il y a énormément de problèmes de sécheresse et c'est clairement un des challenges de ces 50 prochaines années, du côté du Nord de la Suisse, ils prévoient des températures qui monteraient en été jusqu'à +40°C. C'est pour ça que, personnellement, je pense que la seule solution c'est un pompage du lac, qui en fait peut pallier au manque d'eau des sources. Pour l'avenir c'est plus intéressant d'être relié à l'eau qui vient d'un lac, que l'eau de source, ce dont c'est le cas pour la 3^{ème} variante dont tu nous as parlé. La recharge de ces sources est très

complexe et se fait soit très rapidement, soit très très lentement. Donc je pense qu'il faut plutôt viser un projet qui alimente avec l'eau du lac.

J'avais une question par rapport au Landeron, qu'est-ce qui les empêche de pouvoir pomper dans le lac de Bienne ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Ils n'ont pas les installations et le lac de Bienne est beaucoup moins profond que le lac de Neuchâtel. Mais ils n'ont pas les équipements. Mais ce n'est pas si simple que ça de pomper dans un lac.

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Comme l'a dit Claude, il y a des travaux qui vont se faire depuis la sortie de la forêt jusqu'à l'entrée du village, à côté de la ferme de Pierre-André Geiser. C'est des travaux qui vont durer un peu moins de 2 mois, ça consiste en un élargissement de la route et elle va être très légèrement décalée au nord. Si vous voulez regarder après, j'ai les plans ici.

Nous avons participé à la consultation de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques, qui est un enjeu majeur pour la commune, car les nouvelles étaient extrêmement mauvaises, il y avait un projet de remettre à la commune près de 2 kilomètres de routes entre la sortie du village ici et Lordel et pour ça le canton prévoyait de remettre à Enges CHF 15'000.-, ce qui est un montant absolument ridicule. Nous avons rassemblé un certain nombre de considération dans un courrier et nous avons rejeté totalement le projet, bien évidemment nous n'avons qu'une voie consultative, c'est le Grand Conseil qui est chargé d'approuver la loi, mais d'après tous les échos que nous avons entendus, le rejet est unanime dans toutes les communes au niveau du Canton.

Je voulais dire aussi que suite au dernier Conseil général nous avons préparé un arrêté pour interdire la circulation aux camions sur différents chemins, dont Monpy, la métairie du Landeron, Chaumont et le chemin de la Dame. Cet arrêté est actuellement au Service des ponts et chaussées afin d'être validé avant qu'on le signe et qu'il soit transmis au Canton pour être finalisé. Donc ceci est un arrêté du Conseil communal et ensuite au mois de décembre s'il a été accepté, nous vous présenterons un arrêté du Conseil Général cette fois pour la tarification des autorisations communales pour le passage des camions sur la route de Chaumont.

Vous avez vu que nous avons installé un radar TCS sur une semaine, nous allons le mettre une deuxième semaine sur le mois d'octobre. Nous avons reçu les résultats, nous allons les éplucher et nous vous tiendrons au courant au mois de décembre de ce qui a été constaté.

Et par rapport au défibrillateur, c'est donc une société qui installe des défibrillateurs, mais à condition qu'ils aient des entreprises de la région qui sponsorisent l'emplacement, le pack, la formation, etc. Et donc, quand je les ai contactés, ils m'ont demandé où nous voulions le mettre, combien d'habitants dans la commune et à mon avis ce n'est pas très positif car évidemment, dans le hall de la commune où on attend le bus, avec seulement 270 habitants ça ne va pas attirer beaucoup d'entreprises pour sponsoriser le tableau en question. Mais voilà, ils vont me donner des nouvelles.

M. Christophe Imbaud :

Justement, par rapport à ce défibrillateur, la commune de Cressier en a installé un dernièrement et c'est la société DEFISIGN qui fait ça. Je transmets les coordonnées à Vanessa Renfer.

M. Christophe Aubert :

Je félicite le Conseil communal pour les prises de positions énumérées. Ensuite pour le défibrillateur, nous n'avions pas parlé de le mettre dans l'ancienne cabine téléphonique ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Oui mais c'est encore pire en termes de passage... Le but est que les entreprises soient visibles puisqu'ils mettent leur pub.

M. Christophe Aubert :

S'il était là-dedans, il y aurait moyens de le sécuriser et, entre le chéneau qui fait le coin entre la Maison de commune et le local de la cabine téléphonique, on aurait pu mettre un panneau rappelant les sponsors du défibrillateur. Ainsi lors de manifestations, il y aurait possibilité de le protéger et le mettre sous clés.

M. Christophe Imbaud :

Mais mettre un défibrillateur sous clés lors de manifestations est un peu antinomique...

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Je retiens l'idée et vais me renseigner auprès des sociétés.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Vous savez que nous avons eu un été chargé en termes de consultations, donc Vanessa Renfer a rappelé la révision de loi sur les routes et voies publiques et il y en avait deux autres qui étaient très conséquentes et compliquées : une c'est la réforme sur la fiscalité, qui vise à reformer toute l'imposition des personnes morales et de l'autre à baisser l'imposition des personnes physiques. Il est évident, en sachant que nous vivons essentiellement du revenu de la fiscalité des personnes physiques, il est évident que si on baisse ces revenus il y aura une implication directe sur nos revenus. L'autre réforme qui était en parallèle c'était celle de la péréquation des charges. On s'est opposé sur les conséquences de ces deux réformes. La fiscalité sur le fond, on est d'accord, il faut faire quelque chose pour baisser l'imposition à Neuchâtel pour éviter que les personnes partent du Canton, nous sommes aussi contraints de baisser la fiscalité des entreprises sinon ça va créer des spirales de concurrence qui serait délicates pour la place neuchâteloise. Où on est pas du tout d'accord c'est la péréquation, car il est assez frappant de voir que sur les 12 petites communes du Canton, 10 y perdent des plumes dans le nouveau système de péréquation, donc elles sont en négatif et 2 qui s'en sortent tout juste. Donc ce n'est pas possible de faire une péréquation où les plus faibles s'en sortent moins bien que les plus forts. Ça nous a amené à répondre négativement à ces deux consultations, y compris celle qui concernait les routes, et on a été rejoint par d'autres communes qui sont dans ce cas-là. Et la commune d'Enges a pris l'initiative de réunir ces 12 petites communes et ça a débouché sur une démarche commune. Nous avons écrit, pas plus tard qu'aujourd'hui, avec signature de toutes les communes, au Conseil d'Etat pour déplorer que dans l'ensemble de ces projets les petites communes soient traitées de la manière dont on les traite aujourd'hui. Je rappellerai juste une chose, c'est que le Conseil d'Etat a dû se rendre compte que dans son bilan final toutes les petites communes étaient en rouge, parce qu'il a prévu un fond d'aide spécial aux communes que la péréquation mettrait à mal financièrement. Donc ils prévoient un fond d'aide au financement spécial sur cinq ans qui permettrait d'aider les petites communes mises à mal financièrement. Par exemple, la loi sur les routes, Vanessa

Renfer a rappelé qu'on recevrait CHF 15'000.- pour entretenir tout le réseau routier, et que ce serait 1, 8 km qui nous serait remis, mais ces 1,8 km nous seraient remis en l'état. Ce qui veut dire que c'est la commune d'Enges qui devra réparer la route. Les travaux s'élèvent à 1.3 millions de CHF selon les calculs de l'état. Et donc, l'état en subventionnerait la moitié. Qui plus est, ce fond routier communal sera après supprimé, ça veut dire que dans 15-20 ans si nous devons refaire ces tronçons, nous n'aurons plus de subventions du canton.

Les prises de position sont à disposition, si vous êtes intéressés.

Dernière communication, vous avez peut-être lu que nous avons pris la liberté de convoquer les communes et ces représentants de l'exécutif et du législatif des communes d'Hauterive, la Tène, St-Blaise et Enges pour parler fusion. Le protocole qui a été fait lors de cette séance, qui a été amendé par les communes, a été mis en circulation dans les différents législatifs. Et la Tène a parlé de ce protocole et c'est comme ça qu'il s'est retrouvé dans Arc'Info. Il n'y a rien de secret dans ces discussions, mais vous avez vu que l'accueil de ces discussions était assez mitigé, notamment du côté de la Tène et d'un Conseiller communal à St-Blaise. Et donc pour le moment, nous sommes un peu en stand-by. La Tène a quand-même créé une commission fusion, donc apparemment ils souhaitent étudier cette question. Il est évident que nous devons poursuivre ces efforts de trouver une solution car l'avenir n'est pas très encourageant.

M. Gilles Christen :

Est-ce que les 12 petites communes ne sont pas mises un peu à l'écart de la péréquation pour justement les encourager encore d'avantage à fusionner ? Les fonds qu'ils envisagent de distribuer c'est à bien plaider ou par contrepartie ?

M. Claude Gisiger ; conseiller communal :

Nous pouvons supposer que c'est effectivement pour encourager les petites communes à fusionner. Pour le reste, nous ne savons pas trop, le rapport est très flou à ce sujet. Nous ne savons pas comment le fond sera financé, à quelle hauteur ? Nous savons simplement qu'il durera 5 ans, ce qui est précisé. Nous ne savons pas ce que ça veut dire que « des communes seront mises en difficultés financières par la péréquation », nous ne savons pas quels sont les critères.

12. Divers

M. Pierre-André Geiser :

Le container à papier qui a été déposé, est-ce que c'était prévu ou pas ? Car nous avons reçu des tous-ménage, que nous devons amener le papier à la déchetterie.

M. Claude Gisiger ; conseiller communal :

Oui c'est toujours le cas. Nous avons envoyé deux lettres pour dire que nous ne souhaitions pas renouveler ce container, la récolte de papier était trop minime. Malgré nos lettres, ce container est arrivé sans que nous en soyons avertis, qui a été posé d'une manière assez cavalière. Nous leur avons demandé qu'il l'évacue dans les plus brefs délais.

M. Jonathan Pigeon :

Concernant les déchets verts, on a reçu également un tout-ménage disant que la déchetterie de Cornaux n'acceptait plus les déchets verts, il n'y a plus non plus l'éco-point de Lordel, c'est écrit que vous cherchez des solutions pour 2019. Est-ce que ce n'est pas possible de laisser les containers à Lordel en attendant que vous trouviez une solution ?

M. Claude Gisiger ; conseiller communal :

Il faut rappeler la situation, c'est qu'Enges n'a jamais participé à la récolte des déchets verts à la déchetterie de Cornaux, pour des raisons qui appartenaient aux autorités de l'époque. Il avait été considéré que nous n'en avions pas besoin ici à Enges, car nous avons la déchetterie communale où déposer les branchages, l'éco-point de la Groisière pour les déchets verts, et le compostage individuel. Nous avons essayé des solutions avec les agriculteurs. Mais apparemment il y avait quand-même des personnes qui allaient à Cornaux. Je rappelle que Cornaux ne font plus de ramassage car Cornaux, Cressier, St-Blaise, La Tène et Hauterive organisent avec Svedel un ramassage des déchets verts et que ces déchets vont être en principe méthanisés par M. Chiffelle à Lignièrès, mais l'installation de méthanisation n'est pas encore opérationnelle.

Le problème de ces déchets verts, c'est qu'il y a beaucoup de personnes qui ne respectent pas les consignes et qui mettent des capsules Nespresso, des sachets de thé, des lingettes, etc... C'est ce qui nous a fait fermer notre éco-point de la Groisière, M. Reichen a même retrouvé un cadavre de poule dans les déchets

verts...et on y retrouve aussi des sacs poubelles qui ne sont pas taxés. Le problème c'est que les gens ne savent pas se discipliner et nous ne permettent pas d'avoir des points de ramassage non-surveillés.

Pour les branchages nous avons déjà une solution. C'est ouvert 1 fois par mois ou, il suffit de s'annoncer auprès de la commune afin que M. Reichen fasse le nécessaire. Pour le compostage il faut que les gens s'arrangent avec des composts individuels, nous avons pratiquement tous un coin de terrain où le faire. A cause des renards, il faudrait que nous trouvions une solution pour les déchets ménagers, donc éviter d'y mettre de la nourriture. Une autre solution serait de se rallier avec la tournée de SVEDEL le jour où ils amènent les déchets à Lignières, ce qui ferait sens écologiquement. Mais qu'un camion monte spécialement ne serait pas une bonne solution.

M. Gilles Christen :

Quand tu parles des branchages, que peut-on y mettre exactement ?

M. Claude Gisiger ; conseiller communal :

Branchages, terre, tige de plantes, compost. Le gazon, en revanche, est interdit. Mais c'est mieux de se renseigner auprès de M. Reichen.

Mme Constanze Bonardo :

Au dernier Conseil général, vous nous aviez promis des nouvelles au sujet des problèmes liés au déneigement de l'année dernière ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Nous avons décidé de retenir une partie du dernier acompte à l'entreprise de déneigement et d'évaluer les dégâts qui pouvaient être concrètement imputables. On a prévenu l'entreprise qui ne s'est pas opposée. L'entreprise Kobel est encore sous contrat cette année.

M. Michel Vesco :

Faisant parti de la commission financière, nous devons faire un rapport pour les séances des comptes et du budget et je m'attendais à ce qu'on ait plus de nouvelles des autres commissions. Nous ne savons pas ce qui se passe dans les autres commissions, est-ce que ce serait possible de faire à la fin de l'année des rapports d'activités des commissions ? Ça pourrait être intéressant.

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Alors oui il s'y passe des choses intéressantes, ça peut être une bonne idée, mais en revanche, il ne faut pas entendre par choses intéressantes le détail de ce qui se passe dans les dossiers des commissions. Car il y a certaines choses qui doivent rester à l'intérieur des commissions et c'est pour ça qu'elles sont constituées. Mais c'est vrai que nous pouvons faire un rapport avec le nombre de visites effectuées par la commission par exemple.

M. Thierry Adate, Président :

Nous pouvons faire des résumés d'activités sans trahir la confidentialité.

M. Claude Borel, conseiller communal :

Certaines communes prévoient une information orale des présidents de commissions une fois par année. Ça peut très bien se faire aussi chez nous.

M. Michel Vesco :

Quand nous en avons discuté à la séance de préparation, je crois que ça intéressait un peu tous les conseillers généraux.

Mme Constanze Bonardo :

Je rejoins l'avis de Michel Vesco, car c'est vrai que nous sommes une petite commune avec plusieurs commissions, c'est qu'il y a certaines choses qui doivent rester dans la commission, mais il y a aussi, des fois, des informations qui pourraient être intéressantes pour une autre commission. Par exemple entre la commission de la salubrité publique et la commission du feu pour ne pas faire des visites à double ou, de pouvoir espacer nos visites.

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Justement parce que nous sommes une petite commune, je pense qu'il est important de faire attention à ce qu'il se raconte. Et si effectivement il y a des choses qui peuvent être positives de communiquer d'une commission à l'autre il faut le faire entre Présidents des commissions ou alors avec un rapport.

M. Claude Borel, conseiller communal :

Il y a un minimum de coordination qui se fait au sein du Conseil communal, et si toutes les commissions envoyaient leur PV au Conseil communal et dans la mesure

aussi qu'il y a dans chaque commission un conseiller communal, donc si ces visites sont annoncées au sein du Conseil communal, il peut y avoir des coordinations.

M. Christophe Aubert :

Je n'avais pas compris ça comme ça, il me semblait que nous avions discuté de quelque chose d'informel qui, à la fin de l'année quand nous faisons la dernière séance du Conseil général, mentionnerait que la commission d'urbanisme s'est rencontrée à tant de séances, a visité tant de bâtiments, a délivré tant de permis de construction, etc... C'était plus quelque chose pour informer le Conseil de ce qu'il se passe dans les autres commissions sans qu'il y ait un rapport qui donnent le détail des visites.

M. Michel Vesco :

Pour justement éviter d'en parler entre deux séances, je pense qu'il est mieux de le faire formellement, je fais partie de deux commissions (financière et scolaire). Dans le cadre des deux commissions, nous communiquons ce que nous faisons. Car c'est positif, nous sommes un Conseil général ça me paraît assez logique. Je ne comprends pas trop ces secrets et je pense que si nous communiquons plus, il y aurait moins de ces séances informelles, qui ont un peu le rôle du téléphone arabe et les propos peuvent vite être déformés, mal interprétés. Quand on en a parlé l'autre jour, c'est comme ça que je me l'imaginais. Plus de transparence, mais officielle.

M. Christophe Aubert :

Je ne pense pas qu'officialiser les visites des différentes commissions va empêcher les ragots de quartier. Moi je suis plutôt opposé à une mise en transparence des activités des commissions. Quelque chose comme dans les autres communes où on cite les activités générales des commissions à l'année, ça je pense que c'est intéressant, mais qu'on puisse avoir accès à tous les rapports, etc...

M. Michel Vesco :

Non pas à ce point-là, mais juste savoir ce qu'il s'y fait.

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Il y a des commissions qui sont plus sensibles que d'autres, car on peut toucher à la vie privée des personnes, il y a des choses que nous ne pouvons tout simplement pas divulguer.

M. Thierry Adate, Président, lève la séance, avec ses remerciements à l'assemblée.

Le président



Thierry Adate

Le secrétaire



Christophe Imbaud

